

Image not found or type unknown



Nationalité des cheminots algériens

Par **Nanas**, le **10/12/2018** à **12:58**

Bonjour

S'il vous plaît j'aimerais savoir comment ça marche pour avoir le décret de naturalisation de mon grand père maternel qui était cheminot depuis l'âge de 20 ans il est né en 1909 sachant qu'il a même reçu la légion d'honneur je ne peux vous dire en quelle année

Je vous remercie de bien vouloir me répondre

Cordialement Nanas

Par **youris**, le **10/12/2018** à **13:39**

bonjour,

comme souvent répété, en 1962 à l'indépendance de l'algérie, les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.

si votre grand-père était dans cette situation, il a reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française en 1962 ainsi que ses enfant mineurs.

salutations